

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVESTCORE 2023 Part C – FR0013291960

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Objectif

L'objectif du fonds INVESTCORE 2023 (ci-après dénommé le Fonds) est de réaliser sur la période comprise entre la date de création du Fonds et le 31 décembre 2023 une performance nette de frais de gestion supérieure à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en euro d'échéance 2023. La performance du Fonds repose sur une stratégie principale de portage jusqu'à maturité de titres de créances négociables libellés en euros, émis par des émetteurs privés de toutes notations. L'indicateur de référence retenu est l'POAT 4.25% échéance 25 octobre 2023 (FR0010466938) dont le taux actuariel est - 0,025% au 16 octobre 2017. L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisent de manière plus importante que prévue dans les hypothèses du gestionnaire financier, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Le taux de rendement actuariel annuel cible au lancement du fonds est de 3%

Période de souscription

La période de souscription du fonds commence le jour de sa date de création et s'achèvera le jeudi 31 décembre 2020 à 17 heures (heure de Paris).

Stratégie

Le Fonds est investi principalement en obligations et autres titres de créances négociables, libellés en euros, d'émetteurs privés domiciliés dans les pays de l'Union Européenne dont la date d'échéance est au plus le 31 décembre 2024.

La part des émetteurs domiciliés dans des pays n'appartenant pas à l'Union Européenne est limitée à 20% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% dans des titres de catégorie « High Yield », dits « haut rendement » considérés comme spéculatifs (notation strictement inférieure à BBB- par Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion), ou non notés et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de catégorie « Investment Grade »

(notation supérieure ou égale à BBB- par Standard & Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

La part des obligations convertibles ne dépassera pas 30% de l'actif net du fonds. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et 5.

De rares arbitrages pourront être effectués en fonction notamment de l'évolution de la qualité des émetteurs et des nouvelles tendances et opportunités de marché.

Le Fonds n'utilisera pas d'instruments financiers à terme (IFT).

Les titres arrivant à échéance avant le 31 décembre 2023 feront l'objet d'un réinvestissement dans d'autres titres obligataires ou monétaires aux conditions de marché du moment, tandis que ceux dont l'échéance est supérieure à cette date seront vendus au plus tard le 31 décembre 2023 aux conditions de marché du moment. A son échéance, le Fonds sera liquidé après agrément de l'AMF.

Conditions de souscription rachat :

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul et de publication de la valeur liquidative (VL), avant 17 heures (heure de Paris) et sont exécutées le 1er jour ouvré suivant, sur la VL de la veille.

Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés (J+3) après la date de souscription ou de rachat.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf. profil de risque et de rendement et prospectus).

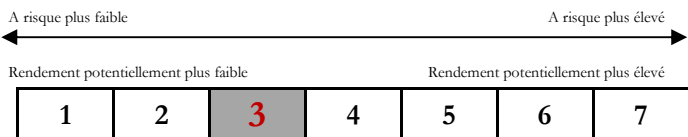
La part est décimale au millième.

Les revenus du FCP pour cette part sont capitalisés.

Recommandations : Il est recommandé de conserver ses parts dans ce FCP jusqu'au 31 décembre 2023. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Le Fonds ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP. L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à sa pricing policy. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Pourquoi le Fonds est-il classé en catégorie « 3 » ?

Le FCP présente un profil de rendement/risque qui tient compte de son exposition aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale et d'une volatilité élevée sur les titres de dette privée de notation basse à caractère spéculatif dont la probabilité de défaillance peut être importante.

Le FCP ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur pouvant conduire à sa défaillance. En effet, le Fonds peut s'exposer significativement à des obligations spéculatives « High Yield » présentant une probabilité de défaut plus importante que les titres de qualité « Investment Grade ».

Risque de liquidité : risque lié à une réduction de la liquidité sur les marchés sous-jacents, qui peut se répercuter sur les prix de transaction (achat/vente) en raison des faibles volumes négociés.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

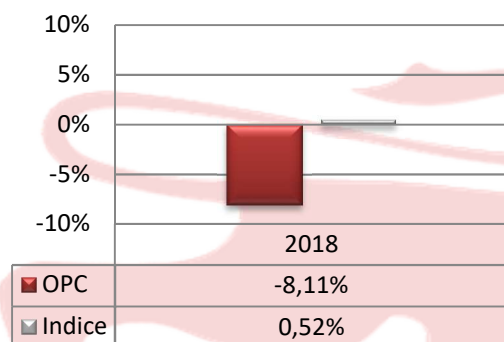
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,06% TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.aliencorcapital.com.

PERFORMANCES PASSES



L'OPCVM a été créé le 04/12/2017

La part a été créée le 04/12/2017

Performance calculée en euro.

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.aliencorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les détails concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société : www.aliencorcapital.com et un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur simple demande.

Ces détails de la politique de rémunération comprennent notamment :

- une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages ;
- la composition du comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe.

La déclaration contient une référence à ce site et indique qu'un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2018 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPC, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 09/09/2019.